

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

Séance du 31 janvier 2012

L'an deux mille douze

et le 31 janvier,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

**PRESENTS** : M. VULPIAN Claude – **MAIRE**

M. SAMBAIN Maurice - Mme LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique – Mme EYRAUD Marlène – M. PETITJEAN Daniel - Mmes HENRY Mireille – GILLES Christine – M. VULPIAN Patrice - **ADJOINTS**

Mmes LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - BERNOT Georges - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - Mme AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT Rémy – Mmes FARENQ Jeanine – BOUYA Corine - de CHAZERON FELICI Nathalie - M. POOS Julien - Mme CUCCIA Andrée – M. BONO Guy – Mme MICHEL Françoise – MM. LE PALABE David - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : M. TOSI Michel – Mme IBANEZ-QUENIN Stéphanie – Melle AMBROSIO Angélique

**ABSENTS EXCUSES** : M. BERTON Christian - Melle ARROUCHE Mounia

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**N° 12/12 - Adhésion en tant que membre associé de la Commune au Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Bouches du Rhône (CDRP 13)**

Mme HENRY expose :

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Bouches du Rhône (CDRP 13) propose à la Commune de devenir membre associé. Etre membre associé permettrait de :

- ❖ Diffuser des informations sur le site internet du CDRP 13, largement consulté par les randonneurs, tant locaux, nationaux qu'internationaux

- ❖ Recevoir la newsletter
- ❖ Utiliser le logo « FFR Membre Associé »
- ❖ Tenir un stand lors des manifestations annuelles : Fête Départementale de la Randonnée au mois d'octobre, Championnat des Clubs de randonnée au printemps
- ❖ Participer à l'assemblée générale (sans droit de vote).

La cotisation annuelle de « membre associé » sera de 60 € en 2012. Cette participation financière représente pour le Comité Départemental un soutien pour ses actions, telles que la sauvegarde et l'entretien des sentiers existants, la création de nouveaux itinéraires, la protection de l'environnement, la promotion des itinéraires, la formation,...

Mme HENRY propose à l'assemblée d'autoriser la Commune à devenir « membre associé » du CDRP 13, ainsi que le versement, pour l'année 2012 et les années suivantes, de la cotisation correspondante.

Ouï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 31 janvier 2012.

LE MAIRE